



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du Conseil d'administration, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, le pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le budget doit tenir compte de deux éléments extérieurs qui l'impactent directement : la situation économique et la loi de Finances de l'année considérée.

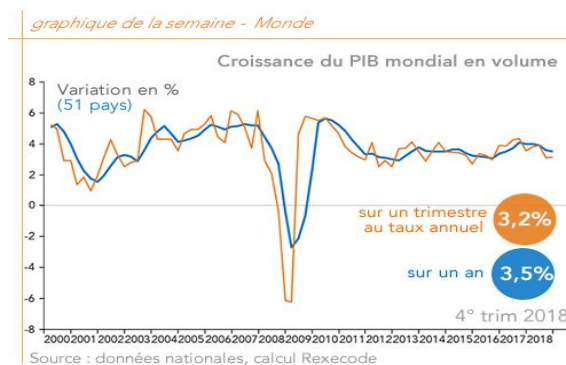
### A - LA SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE

Issus du rapport économique, social et financier (RESF) 2019, les éléments financiers qui vous sont présentés ci-dessous visent à reprendre les principales hypothèses qui ont permis de bâtir la Loi de Finances 2019.

#### 1- Le contexte économique international (hors zone euro)

Selon le rapport économique, social et financier 2019, la croissance économique mondiale devrait s'établir à +3.7% en 2019 soit un niveau équivalent à celle observée en 2018.

Hors zone euro, cette croissance sera portée comme l'année dernière par le dynamisme de l'activité économique américaine (+ 2.6% en 2019 après +2.8% en 2018). Bénéficiant en 2018 des effets du stimulus budgétaire et de la hausse du prix du pétrole, cette dernière perdrait néanmoins légèrement de sa vigueur en 2019 en raison des tensions commerciales avec la Chine et du durcissement de la politique monétaire de la FED.



Plus encore que les années précédentes, les perspectives économiques internationales sont soumises à d'importants aléas dont les évolutions peuvent constituer un renfort ou un frein à la croissance mondiale. Outre les traditionnels impacts du prix du pétrole et/ou des taux de change, ces aléas porteront sur les tensions commerciales dues aux dispositions protectionnistes

américaines, à l'ampleur des effets du brexit ou bien encore aux incertitudes liées à la politique économique du nouveau gouvernement italien.

## 2- Le contexte économique de la zone euro

S'élevant à +2.1% en 2019 (dont +2.0% en Allemagne, +1.1% en Italie et +2.6% en Espagne), la croissance économique de la zone euro devrait être identique à celle prévue en 2018.

Pour l'année 2019, le taux de croissance des économies européennes pourrait être directement ou indirectement impactée par :

- La politique monétaire de la BCE;
- Une accélération de la demande mondiale (cette dernière favoriserait les exportations) ;
- Le niveau de demande intérieure des entreprises et des ménages;
- Le dynamisme de l'emploi dans la plupart des pays de la zone euro;
- Une reprise de l'inflation ;
- Les effets du Brexit, de la crise catalane et de la politique économique adoptée par le nouveau gouvernement italien

## 3- Le Produit Intérieur Brut de la France

D'après le rapport économique, social et financier, le taux de croissance 2019 de la France devrait s'établir comme en 2018 à +1.7%. Cette prévision de croissance serait tirée vers le haut par la demande mondiale, l'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

## 4- L'inflation

Après +1.8% en 2018, le niveau de l'inflation constatée en zone euro devrait s'établir en 2019 à +1.4%. Ce redémarrage de l'inflation débuté en 2018 s'explique principalement par la hausse des prix de l'énergie et des nouvelles mesures de santé publique sur le tabac.

## 5- Le pouvoir d'achat ralenti du fait du regain d'inflation

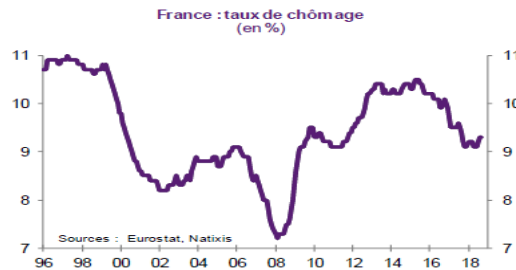
La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5% au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine (remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière) ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi mais a surtout profité à l'épargne au détriment de la consommation. Cela a tout de même légèrement contribué au rebond de la consommation au T3, rebond qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

## 6- Un marché du travail qui se redresse mais des marges de progrès encore importantes

Le taux de chômage poursuit sa baisse amorcée à l'été 2015 et atteint 8,7% de la population active au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 en France métropolitaine contre 9,1% un an plus tôt.

Cette baisse s'opère de manière concomitante à une hausse du taux d'activité qui atteint désormais 72,2 %. Ce mouvement est soutenu par des créations d'emplois salariés vigoureuses dans le secteur privé. Le chômage conserve cependant un potentiel de baisse encore significatif, et les réformes du marché du travail mises en œuvre contribueront à abaisser son niveau structurel.

Le chômage continue de toucher plus lourdement certaines catégories de la population, notamment les jeunes et les peu ou pas qualifiés. Ainsi, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 20,1% au 2<sup>e</sup> trimestre 2018 contre 8,1% pour les 25-49 ans.



## 7- L'investissement des entreprises resterait dynamique en 2019

Quoi qu'en ralentissement, l'investissement des entreprises resterait dynamique en 2019 (+3.0% en 2019 après +4.6% en 2018)

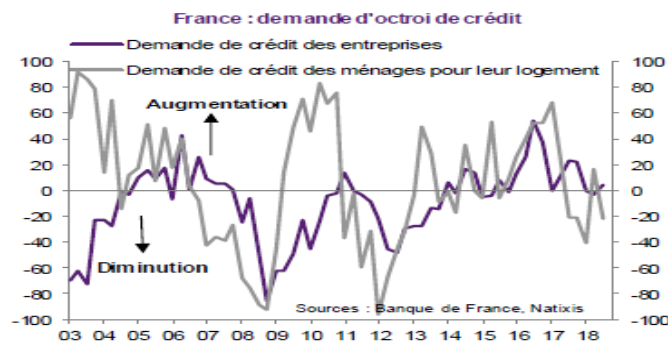
En effet, bien que la demande adressée aux entreprises croisse au même rythme qu'en 2018, l'investissement de ces dernières décélérerait en raison de la remontée des taux d'intérêts.

## 8- L'investissement des ménages se maintient en 2018 mais pourrait chuter en 2019

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse, atteignant 1,53% en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5% observé en décembre 2016.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), la demande de crédit des ménages pour l'habitat a malgré tout décéléré en 2018 du fait de la hausse des prix dans l'immobilier. Toutefois auT3, l'ensemble des crédits à la consommation des ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

En 2019 la tendance à la baisse des demandes de crédit des ménages pour l'habitat devrait se confirmer du fait du maintien de l'inflation et en l'absence de correction par une forte demande de crédit à la consommation, l'investissement des ménages devrait chuter.



## 9- La loi de finances pour 2019

La loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat. En effet, l'un de ses objectifs reste la réduction de la dépense publique en mobilisant les budgets des collectivités territoriales. Après une période (2014-2017) de réduction planifiée de la dotation globale de fonctionnement, l'Etat poursuit l'implication des collectivités territoriales dans son objectif de diminution de la dépense publique par le plafonnement de leurs dépenses de fonctionnement : ainsi, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a fixé la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement à 1,2% et de réduction annuelle du besoin de financement des collectivités de -2,6 milliards d'euros.

Par ailleurs, la loi de finances intègre la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation qui a pour objet de supprimer cet impôt pour 80% des contribuables d'ici 2020 et qui prévoit la compensation de la recette des collectivités locales par l'Etat.

Elle affiche une stabilité globale des dotations, les dotations de solidarités rurales et urbaines augmenteraient de 90 millions d'euros chacune (des montants équivalents à ceux de 2018). Les dotations d'investissement (dotation de soutien à l'investissement local –DSIL et dotation d'équipement des territoires ruraux -DETR) sont reconduites en 2019 dans les mêmes montants qu'en 2018.

## B- LE CONTEXTE LOCAL

### 1- La commune de la Fare les Oliviers

La commune clôture l'exercice 2018 avec un excédent cumulé de fonctionnement de près de 1.000.000 €. Mais, ce résultat ne doit pas masquer les difficultés à venir car dans un contexte de hausse des dépenses, liée à l'augmentation constante de la population, la baisse des recettes se poursuit.

La commune a connu la première réduction de son attribution de compensation au titre des transferts de compétences vers la Métropole pour un montant de 238 092 €.

Face à cette situation, la commune est toujours dans une recherche active de pistes d'économies tout en maintenant un service public de qualité.

Malgré ce contexte de plus en plus contraint et difficile, la commune devrait maintenir pour 2019 son soutien financier au CCAS afin de lui permettre de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

### 2- Le CCAS de la Fare les Oliviers

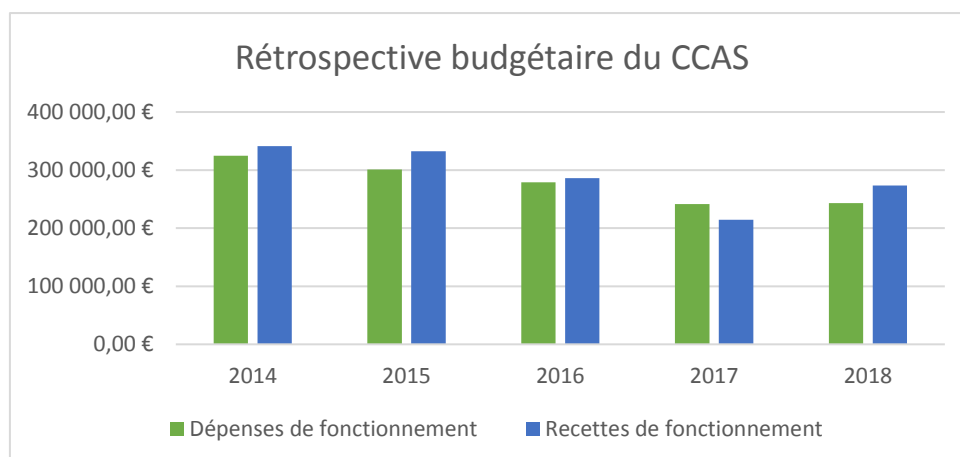
Le CCAS conduit l'action de solidarité de la commune de la Fare les Oliviers et travaille en liaison étroite avec les institutions et les associations.

Lutter contre les inégalités, accompagner les familles en difficulté, porter assistance à nos Aînés, ... telles sont les grandes lignes de cette action.

#### a- L'évolution budgétaire et financière du CCAS

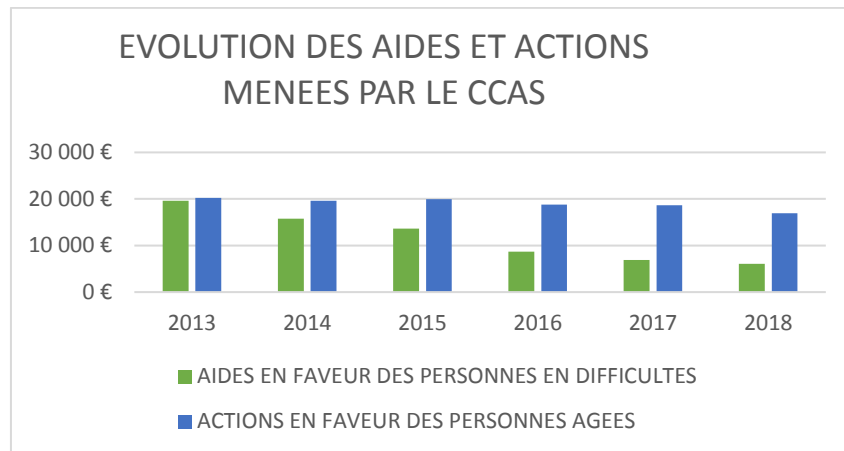
##### ➤ Le résultat de clôture 2018

Le CCAS clôture l'exercice 2018 avec un excédent cumulé de fonctionnement de 30 712,78 €. Il est à rappeler que la commune a diminué sa participation financière 2018 de 8 000 € la ramenant ainsi à 209 500 €. Cette diminution a été engendrée par le non renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au CCAS.

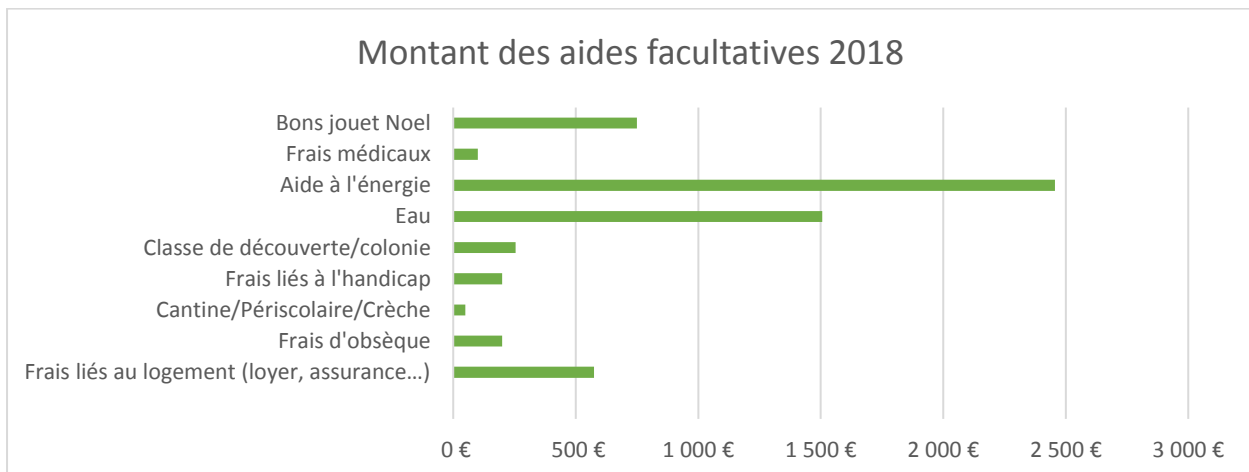


Face aux contraintes budgétaires imposées à la commune, le CCAS, au même titre que la commune, œuvre pour diminuer ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant ses actions envers les personnes âgées et ses aides en faveur des personnes en difficultés mais en les repensant de façon différentes.

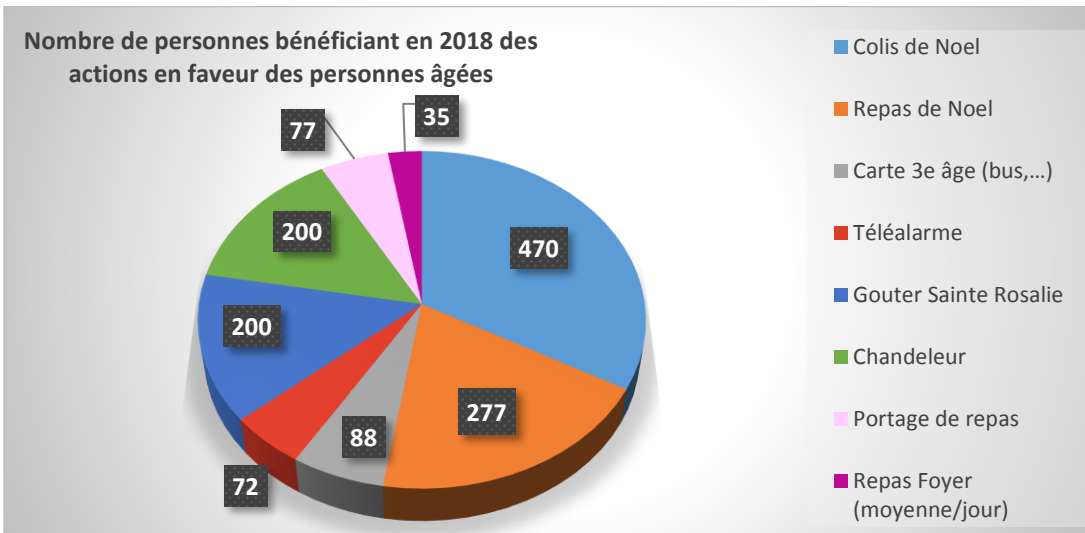
### ➤ Bilan des actions et des aides menées par le CCAS



- ⇒ **193 familles ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement par le CCAS sur une période d'un mois et plus.**
- ⇒ **La commission permanente d'attribution des secours a aidé 32 foyers par l'attribution d'aides facultatives.**



Aides facultatives en faveur des personnes en difficultés	Nombre de personnes aidées
Frais liés au logement (loyer, assurance...)	2
Frais d'obsèque	1
Cantine/Périscolaire/ALSH/Crèche	1
Frais lié à l'handicap	1
Classe de découverte	1
Eau	6
Aide à l'énergie	23
Frais médicaux	2
Bons jouet Noël	15



## ECOUTER, INFORMER, ORIENTER

Le CCAS propose aux familles des aides émanant d'autres organismes permettant ainsi d'étendre au maximum le soutien financier : le Conseil Départemental pour l'aide à l'enfance en plus du Fonds de Solidarité au Logement, ligue contre le cancer, ....

<b>RSA</b>	2017	2018
Ouverture de droit RSA	13	5
Contrat RSA-CER	34	23

<b>ENDETTEMENT</b>	2017	2018
Dossier de surendettement	5	8
Action Educative Budgétaire	5	8

<b>SANTE/HANDICAP</b>	2017	2018
CMU CMUC ACS	32	34
MDPH	16	21
CURATELLE/TUTELLE	0	0

<b>3E AGE</b>	2017	2018
Instruction des obligations alimentaires	13	6
Allocation Personnalisée Autonomie	15	11
Téléalarme	69	72
Aide Placement long séjour	11	3

<b>LOGEMENT</b>	2017	2018
FSL Accès logement	2	1
FSL Maintien dans logement	2	1
Instruction Allocation Logement	10	7
Nombre de demandes en cours en vue d'obtention d'un logement social	315	319
Nombre de création de demande de logement social au Numéro Unique Départemental	88	76
Modification et renouvellement des dossiers au NUD	125	91
Radiation pour non renouvellement ou attribution	51	45
Nombre de famille ayant bénéficié d'un logement social	45	4

### Pour information - Attribution des logements sociaux

En 2017 : 34 attribués dont 31 farencs (Grandes Vignes II - 100% farenc, l'Arabian 12 farencs sur 13, les Agapanthes et Villas Heliosis : chacun 5 farencs pour 6 attributions)

En 2018 : Bailleur Société civil Immobilière LULLI et SCI Champs de vénus et SCI Giboulée de mars : 4 logements

## ➤ ne nouvelle façon d'envisager l'aide sociale

Le CCAS a ouvert en 2012 une épicerie sociale et solidaire sur la commune, dénommée « Epicerie du cœur » dont l'objectif est :

- d'apporter une nouvelle forme d'aide alimentaire dans le respect de la personne,
- d'éviter l'assistanat en responsabilisant les bénéficiaires,
- de pouvoir acheter ce qui est utile à la composition d'un menu,
- d'apporter une aide éducative budgétaire.

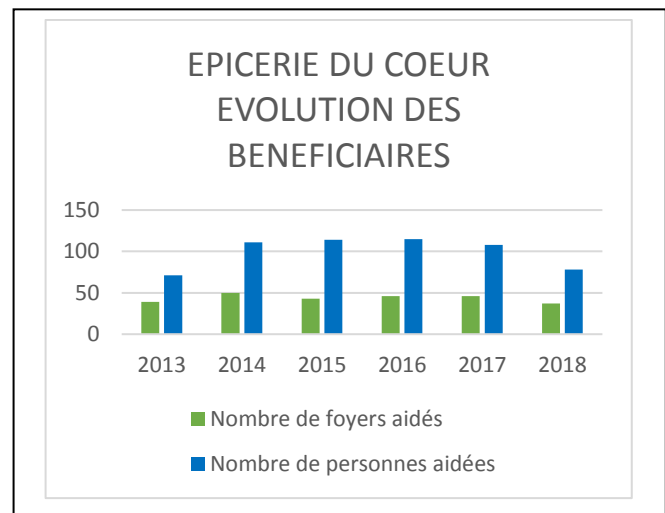
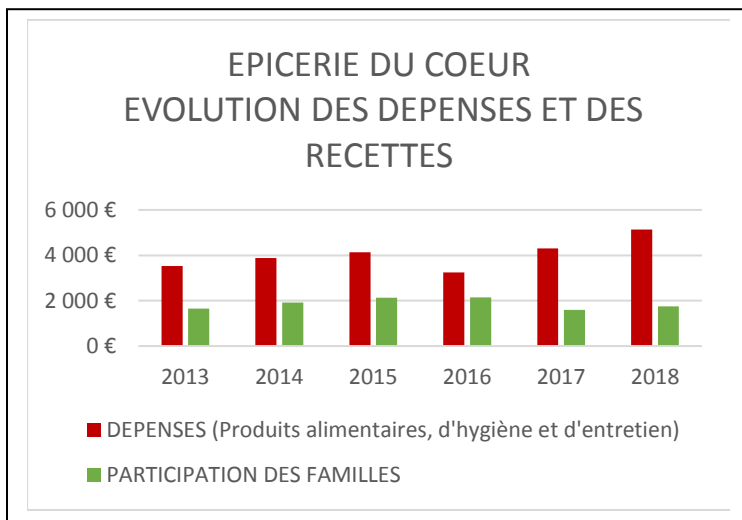
Cette épicerie est tenue par des bénévoles et un agent du CCAS. Ils participent à l'accompagnement des bénéficiaires lors des achats, à l'animation du local, aux ateliers, aux livraisons, à la mise en place et à la gestion des stocks, aux collectes organisées pour ravitailler l'épicerie.

L'épicerie travaille en étroite collaboration avec le relais emploi de la commune par le biais des jardins d'Alexis, chantier d'insertion, qui lui fournit des légumes et fruits frais de saison. Elle s'approvisionne notamment auprès de la Banque alimentaire, de l'ANDES et par le biais de collecte.

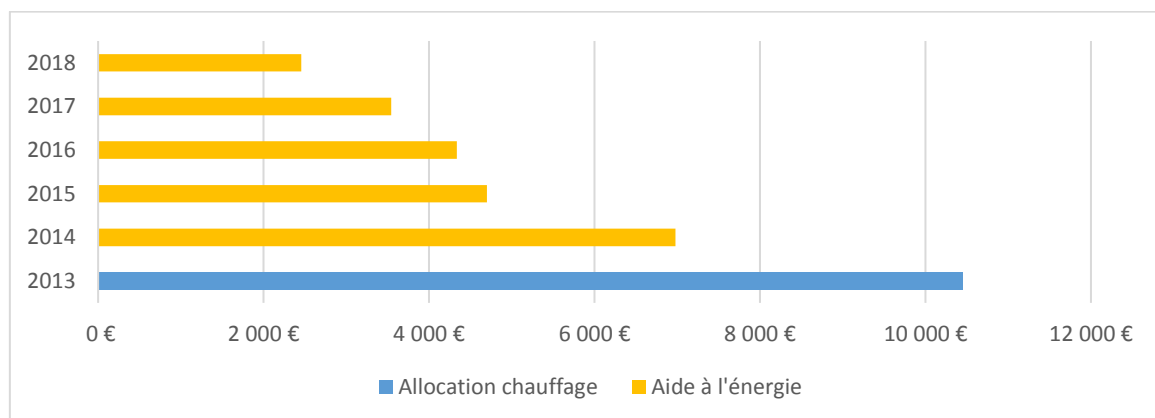
Tous les produits de l'épicerie sont vendus à 20% de leur prix réel (ou 5% pour les quotients à 0 après un mois d'accès).

L'épicerie sociale est venue se substituer aux bons alimentaires.

L'ouverture de l'épicerie a permis de générer des économies réelles tout en permettant une revalorisation de la personne dans le système d'aide sociale communal, en s'inscrivant dans un projet global d'insertion socioprofessionnelle et éducatif.



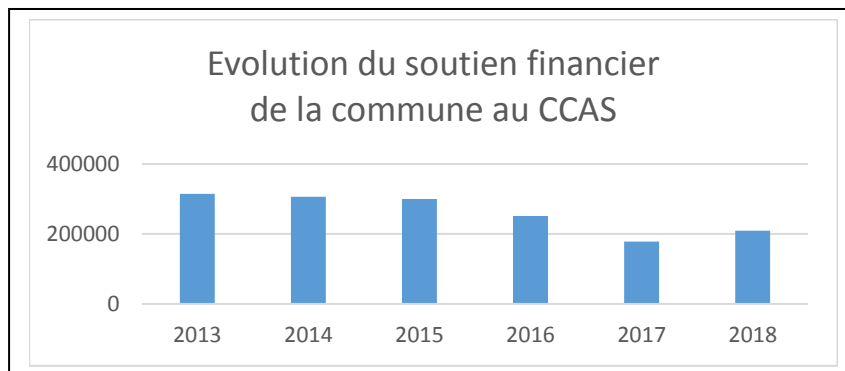
L'allocation chauffage a été transformée en « Aide à l'énergie ». Les farençs peuvent en bénéficier tout au long de l'année. Le montant de l'aide est accordé par la commission de secours en fonction du dossier du demandeur, des ressources de la famille et du montant réel de la facture. Cette aide est aujourd'hui plus juste et plus adaptée à la situation difficile des familles.



## ➤ Les recettes du CCAS

Elles se composent principalement :

- du versement effectué par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS (subvention du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion, participation de l'ANDES pour l'Épicerie du Cœur, du fonds d'aide aux impayés d'eau versé par Agglopoie Provence Eau...)
- de dons, d'une partie des concessions dans les cimetières,
- des produits de prestations fournies par le CCAS (ventes de l'Épicerie du Cœur, cotisation des cartes Bus, loyer pour les logements de secours,...)
- de la subvention versée par la commune.



## b- Les orientations budgétaires

Dans ce contexte et malgré le résultat excédentaire de 2018, les économies et la prudence sont toujours de rigueur.

Ainsi le budget 2019 sera dans un cadre budgétaire au mieux égal à celui de 2018.

### ➤ En ce qui concerne les charges de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement 2019 porteront sur le projet prévu en 2018 qui n'a pas pu se concrétiser c'est-à-dire la réalisation de travaux dans le local jouxtant l'épicerie sociale afin de concrétiser le projet d'ateliers culinaires pour redonner goût notamment aux bénéficiaires de cuisiner des légumes frais et mener dans le même temps un travail sur l'équilibre alimentaire.

### ➤ En ce qui concerne les charges de fonctionnement

L'évolution de la masse salariale et les dépenses générales de fonctionnement seront contenues.

En 2019, le CCAS continuera d'épauler, d'accompagner, d'orienter au mieux les farencs dans leur quotidien.

Pour cela, il souhaite mettre en œuvre une action qui réponde à un triple objectif :

- celui d'assumer complètement les missions qui lui sont dévolues en direction des personnes les plus faibles et fragiles,
- d'être innovant dans les prestations proposées,
- d'être un bouclier protecteur pour celles et ceux, dans leur quotidien, qui font face à de grandes difficultés.

L'ensemble des aides et actions du CCAS seront donc maintenues sur l'exercice 2019 et de nouveaux projets sont envisagés :

- un atelier d'alphabétisation pour les publics en difficultés car la maîtrise du Français leur permettra une meilleure autonomie dans la vie quotidienne, une meilleure insertion sociale et professionnelle.



- une sortie pique-nique pour les personnes en difficultés afin de créer des liens, impulser une dynamique, permettre une ouverture culturelle, prévenir l'exclusion.
- Action jeux de société pour les personnes en difficultés et les personnes âgées afin de rompre l'isolement, travailler sur la mémoire, l'attention, la concentration, le langage, la motricité, la perception, l'orientation, les fonctions exécutives. Les jeux permettent aussi de prévenir la maladie d'Alzheimer et de préserver certaines structures du cerveau et des fonctions cognitives.

### ➤ En ce qui concerne les recettes de fonctionnement

La subvention communale sollicitée pour 2019 devrait avoisiner celle de 2018.

L'épicerie sociale continue à engendrer des recettes grâce à la vente des produits et va bénéficier comme les années précédentes d'une participation financière de l'ANDES de l'ordre de 1300 €.

En 2019, le CCAS continuera son partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour les contrats d'insertion et percevra une participation financière de 15,24€ par contrat.